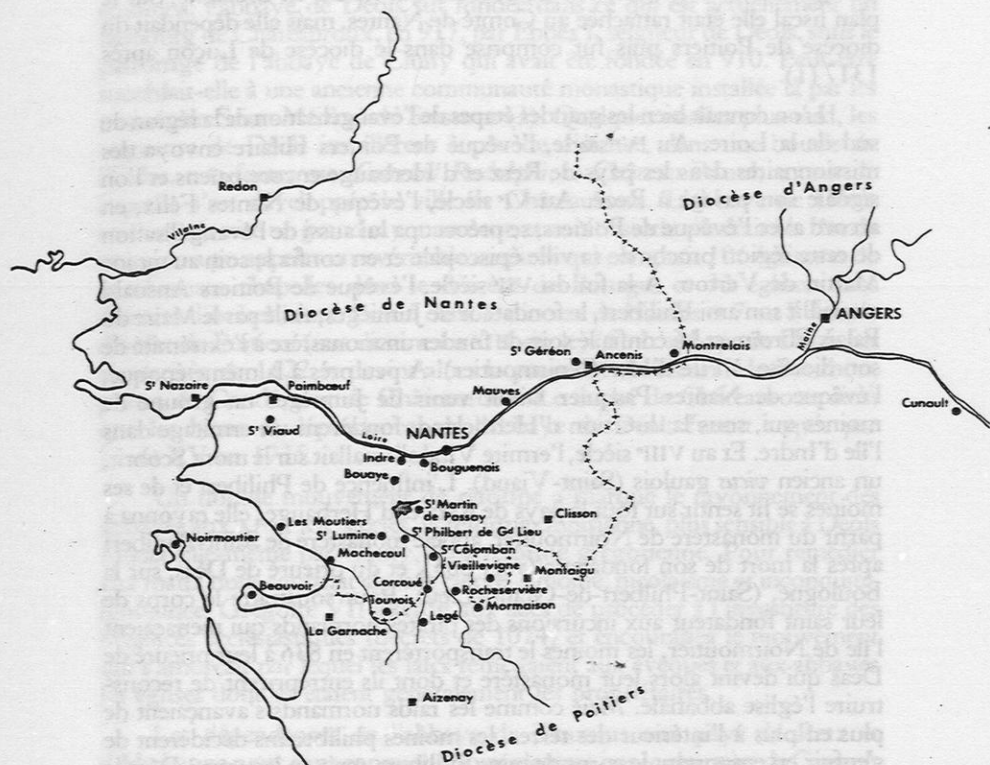


## Les dépendances des abbayes de Tournus et de Déols aux limites des diocèses de Nantes et de Poitiers

Le sujet de cette étude résulte des recherches que nous avons menées sur l'origine de la paroisse de Legé située au sud de la Loire-Atlantique, en bordure de la Vendée, et rattachée au diocèse de Nantes depuis le Concordat. Cette ancienne paroisse poitevine du pays d'Herbauges s'est trouvée comprise dans la partie la plus méridionale de l'expansion bretonne du IX<sup>e</sup> siècle avant d'être englobée dans les Marches communes de Bretagne et de Poitou jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Sa situation religieuse a suivi l'évolution politique de la région. C'est ainsi qu'après avoir été rattachée au diocèse Breton de Nantes, elle est retournée au diocèse de Poitiers au moment de la constitution des Marches de Bretagne et de Poitou et a été comprise par la suite dans le nouveau diocèse de Luçon. Elle a aussi dépendu successivement des abbayes de Tournus et de Déols et a même figuré pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sur les bulles accordées aux deux abbayes. C'est la complexité du statut de la paroisse de Legé qui nous a amené à nous interroger sur l'implantation des deux grandes abbayes de Tournus et de Déols aux limites des diocèses de Nantes et de Poitiers. Notre étude portera principalement sur la situation aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, période couverte par les documents que nous avons utilisés, c'est-à-dire depuis l'époque où la nouvelle abbaye de Déols, fondée en 917, commence à étendre son influence, jusqu'à la division du diocèse de Poitiers par la création des diocèses de Luçon et de Maillezaïs (1317). Mais il sera aussi nécessaire de scruter les siècles précédents et de tenir compte de l'évolution postérieure sous l'Ancien Régime pour comprendre ce qui a pu se passer à la période que nous étudions.

Il importe tout d'abord de reconstituer le cadre politique et religieux dans lequel va s'exercer l'influence des deux abbayes dans cette région. A l'époque gallo-romaine, du temps de l'évêque Hilaire (350-368), puis à l'époque mérovingienne, du temps de l'évêque Ansoald (677-699), le diocèse de Poitiers couvrait un immense territoire qui s'étendait du Massif central à l'Océan et à la Loire. Le pays de Retz et le pays d'Herbauges en

faisaient partie. Au début du IX<sup>e</sup> siècle, le breton Nominoë, placé par Louis le Pieux à la tête de la Marche de Bretagne (*dux ipsius gentis*), s'empara du territoire qui lui avait été confié et étendit ses conquêtes à la ville de Nantes et aux régions du sud de la Loire. Il chassa les évêques francs pour les remplacer par des évêques bretons. Son fils Erispoë se fit confirmer par Charles le Chauve au traité d'Angers en 851 la possession de la Marche de Bretagne et des nouvelles conquêtes bretonnes, c'est-à-dire Nantes et, au sud de la Loire, le *vicaria* de Retz et le pays d'Herbauge. Mais déjà les Normands venaient bouleverser les frontières de la Bretagne et du Poitou: ils saccagèrent Nantes en 843 et Poitiers en 857 et toute la Bretagne fut mise au pillage à partir de 919. Mais le Breton Alain Barbe Torte allait reconquérir son duché et reprendre Nantes en 938. En 943, il conclut avec Guillaume Tête d'Etaupe, comte de Poitiers, un traité qui fixait leurs domaines respectifs et qui lui assurait la possession des comtés jusqu'alors poitevins d'Herbauge, de Tiffauges et de Mauges. Mais au siècle suivant les Poitevins s'emparèrent du sud du pays d'Herbauge jusqu'à la rivière du Falleron qui prend sa source en forêt de Touvois, traverse Machecoul et va se jeter dans la baie de Bourgneuf (la Baye de Bretagne). Une partie du pays qui avait été rattaché au diocèse de Nantes par les Bretons revint à cette époque au diocèse de Poitiers. Entre les deux provinces de Bretagne et de Poitou se constitua alors une zone franche, les Marches de Bretagne et de Poitou, dont la délimitation définitive semble s'être faite à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où les Plantagenets assirent leur autorité sur les deux provinces. L'on distinguait les Marches avantagères à la Bretagne ou au Poitou, et les Marches communes, les seules qui subsistèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Parmi les Marches communes de Bretagne et de Poitou, les Hautes Marches comprenaient quatre paroisses, Cugand, La Bruffière, Boussay et Gétigné, avec La Bruffière comme chef-lieu, et dans les Basses Marches l'on distinguait les paroisses du Climat de Machecoul, La Trinité, Bois-de-Céné, Paulx et La Garnache, et celles du Climat de Legé, Saint-Colomban, Saint-Étienne-de-Corcoué, Legé, la Marche du Retail (sur la paroisses du Luc), Saint-Étienne-du-Bois et Grand-Landes, le chef-lieu de ces Basses Marches étant Legé. De part et d'autre des Marches communes s'édifièrent de puissantes forteresses, en Bretagne, à Machecoul, à La Benate et à Clisson, en face des châteaux poitevins de La Garnache, de Rocheservière, de Tiffauges et de Montaigu. Les paroisses des Marches relevaient soit d'un seigneur breton, soit d'un seigneur poitevin. La plupart d'entre elles dépendaient du diocèse de Poitiers. Parfois une partie seulement de leur territoire était en Marche, le reste pouvant être en Bretagne ou en Poitou. Par ailleurs les justiciables avaient la possibilité de choisir soit le droit breton (la Mée), soit le droit poitevin (le Thouarçais). Pour donner une idée de la complexité du statut de ces paroisses, dont les intéressés s'accommodaient fort bien, d'autant plus qu'ils étaient exempts de la plupart des impôts, examinons le cas de Legé.



Délimitation des diocèses de Nantes et de Poitiers  
 aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. (J.-M. Chantreau).

(1) G. DEVAUD, *Le Berry*, Paris, 1973.  
 (2) J.-M. CHANTREAU, *Diocèse de Nantes*, Paris, 1927.  
 (3) J.-M. CHANTREAU, *Diocèse de Poitiers*, Paris, 1927.  
 (4) J.-M. CHANTREAU, *Diocèse de Nantes*, Paris, 1927.  
 (5) J.-M. CHANTREAU, *Diocèse de Poitiers*, Paris, 1927.



Cette paroisse dépendait des seigneurs bretons de La Benate et de Mache-coul, mais le seigneur de Rocheservière eut parfois des prétentions sur elle. Presque tout son territoire se trouvait en Marche, sauf la partie nord, sur la rive gauche de la Logne, et cinq maisons qui étaient en Bretagne. Sur le plan fiscal elle était rattachée au Comté de Nantes, mais elle dépendait du diocèse de Poitiers puis fut comprise dans le diocèse de Luçon après 1317 (1).

L'on connaît bien les grandes étapes de l'évangélisation de la région du sud de la Loire. Au IV<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Poitiers Hilaire envoya des missionnaires dans les pays de Retz et d'Herbauge encore païens et l'on signale son passage à Rezé. Au VI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Nantes Félix, en accord avec l'évêque de Poitiers, se préoccupa lui aussi de l'évangélisation de cette région proche de sa ville épiscopale et en confia le soin au moine Martin de Vertou. A la fin du VII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Poitiers Ansoald accueillit son ami Philibert, le fondateur de Jumièges, exilé par le Maire du Palais Ebroïn, et lui confia le soin de fonder un monastère à l'extrémité de son diocèse, à l'île d'Her (Noirmoutier). A peu près à la même époque, l'évêque de Nantes Pasquier faisait venir de Jumièges un groupe de moines qui, sous la direction d'Hermeland, fondèrent un ermitage dans l'île d'Indre. Et au VIII<sup>e</sup> siècle, l'ermite Vital s'installait sur le mont Scobrit, un ancien *vicus* gaulois (Saint-Viaud). L'influence de Philibert et de ses moines se fit sentir sur tout le pays de Retz et d'Herbauge; elle rayonna à partir du monastère de Noirmoutier, appelé monastère de Saint-Philibert après la mort de son fondateur (vers 685), et du prieuré de Déas, sur la Boulogne, (Saint-Philibert-de-Grand-Lieu). Pour soustraire le corps de leur saint fondateur aux incursions des pirates normands qui menaçaient l'île de Noirmoutier, les moines le transportèrent en 836 à leur prieuré de Déas qui devint alors leur monastère et dont ils entreprirent de reconstruire l'église abbatiale. Mais comme les raids normands s'avançaient de plus en plus à l'intérieur des terres, les moines philibertins décidèrent de s'enfuir en emportant le corps de saint Philibert, mais en laissant à Déas le lourd sarcophage de marbre bleu. Dans leur longue errance ils trouvèrent asile dans différents monastères, à Cunault en 846, à Messiac en 862, à Saint-Pourçain en 871. Ils aboutirent en 875 à Tournus en Bourgogne où leur fut cédée l'abbaye Saint-Valérien qui devint alors la nouvelle abbaye Saint-Philibert, mère de toutes les fondations philibertines. L'église abbatiale reconstruite fut consacrée le 11 janvier 1120 par le pape Calixte II, un ancien moine de Cluny. L'abbaye Saint-Philibert de Tournus était alors une abbaye très florissante qui avait des dépendances dans de nombreux

(1) Y. CHÉNEAU, *Les Marches communes de Poitou et de Bretagne*, Cholet, 1950.

diocèses. En 1498, elle fut mise en commende à la nomination du roi et en 1627 elle fut supprimée pour faire place à un collège de chanoines (2).

Si l'abbaye de Tournus a ses origines dans la région que nous étudions, l'abbaye de Déols fut fondée dans ce qui est actuellement un faubourg de Châteauroux, en 917, par Ebbes I, seigneur de Déols, sous le patronage de l'abbaye de Cluny qui avait été fondée en 910. Peut-être succédait-elle à une ancienne communauté monastique installée là par les moines de Saint-Médard de Soissons (3). Quelques années plus tard, les seigneurs de Déols installèrent à peu de distance, dans une boucle de l'Indre, une forteresse, *Castrum Rudulphi*, le Château Raoul, autour de laquelle s'est développée la ville de Châteauroux. L'abbaye de Déols connut très vite un grand rayonnement, et au XII<sup>e</sup> siècle elle était à la tête de ce qu'on a pu appeler un « véritable empire » qui comptait 106 églises et de nombreuses chapelles dans le diocèse de Bourges et 33 églises dans d'autres diocèses, dont 5 ou 6 dans le diocèse de Nantes et 7 ou 8 dans le diocèse de Poitiers (une dizaine au XIII<sup>e</sup> siècle) (4). L'abbaye de Déols fut sécularisée en 1622 et devint alors la propriété de Henri I de Bourbon, prince de Condé, duc de Châteauroux. Le duché de Châteauroux ainsi que les biens et dépendances de l'abbaye de Déols furent acquis par Louis XV en 1735.

Un double mouvement de réforme a marqué le rayonnement des abbayes aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, la réforme clunisienne, plus sensible à Déols fondée elle-même par Cluny, et la réforme grégorienne. Pour remédier aux maux dont souffrait alors le clergé, simonie, nicolaïsme et inconduite, ignorance, Grégoire VII interdit aux laïcs de procéder à l'investiture des bénéfices ecclésiastiques (décrets de 1074) et encouragea le mouvement qui s'amorçait par lequel les laïcs remettaient aux évêques et aux abbayes les églises dont ils étaient généralement les propriétaires.

Les dépendances de l'abbaye de Tournus aux pays de Retz et d'Herbauge nous sont connues principalement par le chartrier de Cunault où Léon Maître a retrouvé une copie de la charte de fondation du

(2) R. POUPARDIN, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philbert*, Paris, 1905. H. CURÉ, *Saint Philibert, le thaumaturge*, Marseille, 1936. E. BOUTIN, *La Geste du Philibert*, in *Bulletin de la Société d'Études et de Recherches Historiques du Pays de Retz*, 1981, n° 1, p. 7-12.

(3) J.-B. RUSSON, *La Passion des Enfants-Nantais*, Nantes, 1945, p. 29-33.

(4) G. DEVAILLY, *Le Berry du X<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, 1973, p. 248. FAUCONNEAU-DUFRESNE, *Histoire de Déols et de Châteauroux*, Châteauroux, 1873, 2 vol. Jean HUBERT, *L'Abbatiale Notre-Dame de Déols*, Paris, 1927. H. DE VESVRE, *Déols et Châteauroux*. G. COULON (collectif), *Histoire de Châteauroux et de Déols*, Roanne, 1981.

monastère de Noirmoutier (5) et par deux ouvrages du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles qui publient les copies des chartes de l'abbaye faites sur les originaux, notamment les diplômes royaux du X<sup>e</sup> siècle et les bulles pontificales des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (*Histoire de l'abbaye royale de Tourmus* par le P. Chifflet, S. J. 1664 et *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de saint Filibert et de La ville de Tourmus*, par Juénin, chanoine de Dijon, 1733).

Les dépendances de l'abbaye de Déols nous sont connues par des documents et des bulles pontificales des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, notamment par des listes d'églises et chapelles, parfois réparties par diocèses, figurant sur six bulles du XII<sup>e</sup> siècle et une bulle du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce chartrier de Déols, déjà partiellement connu par les travaux d'Eugène Hubert, a pu être reconstitué grâce à une copie faite en 1735 par un chanoine de Châteauroux, Eugène Penier, dont le manuscrit a été récemment mis à jour et microfilmé par les soins de M. Devailly. Certaines bulles dont la copie figure sur ce manuscrit se trouvent aux Archives Nationales et nous avons eu la chance de découvrir la minute de l'une de ces bulles sur le registre des Actes de Grégoire IX aux Archives Vaticanes.

Des documents plus récents, comme les pouillés des diocèses de Nantes et de Luçon, fournissent souvent des renseignements qui éclairent les situations des siècles précédents. En ce qui concerne le diocèse de Luçon, le pouillé d'Aillery (1860) donne pour chaque paroisse les renseignements qui figurent sur un état du diocèse de Poitiers dressé à la demande de Gauthier de Bruges qui fut évêque de Poitiers de 1278 à 1306 (document appelé le *Grand Gauthier*).

Les dépendances de l'Abbaye de Tournus au diocèse de Nantes et dans la partie du diocèse de Poitiers de l'ancien pays de Retz et d'Herbauge sont énumérées partiellement dans un privilège du roi Henri I adressé à Guillaume, abbé de Tournus, et daté du 23 mai 1059 dont le texte est publié par Chifflet et Juénin. Au diocèse de Poitiers sont mentionnés «le monastère appelé île d'Her, situé au bord de l'Océan avec treize églises», et au diocèse de Nantes «le monastère appelé Déas avec les églises et domaines qui en dépendent, Corcoué, Saint-Lumine, la Limouzinière et autres lieux qui ont été autrefois donnés par des hommes de bien aux Saints déjà cités» (6). Une liste plus complète nous est fournie par la bulle

(5) LÉON MAITRE, *Cunauld, son prieuré et ses archives*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1896.

(6) «Et in episcopatu pictavensi, monasterium quod vocatur Hero insula, in maris Oceani limbo positum, cum ecclesiis tredecim»... «Et in episcopatu namnetico, monasterium quod vocatur Déas, cum ecclesiis et villis sibi pertinentibus, Corcoiaco, Sancto Liminio, Lemovicina et aliis olim Sanctis praeominatis a bonis hominibus collatis» CHIFFLET, op. cit. p. 313 — JUEIN, op. cit. p. 127.



de Calixte II du 10 mai 1119 citée par Chifflet et Juénin, et par les bulles d'Alexandre III du 8 avril 1179 et d'Innocent IV du 6 juin 1246 citées seulement par Juénin. Ces trois bulles donnent des listes identiques, celle d'Innocent IV renvoyant d'ailleurs à celle de Calixte II qu'elle transcrit. Ces bulles indiquent pour le diocèse de Poitiers dans la région que nous étudions « le monastère appelé Ile d'Her, les églises de Beauvoir avec le cimetière » et pour le diocèse de Nantes « le monastère de Saint-Philbert, l'église de Saint-Vital de Raas (Saint-Viaud en Retz), l'église de Mache-coul, de Saint-Martin de Passay, de Saint-Lumine, de la Limouzinière, de Saint-Colomban, l'église de Corcoué, les églises de Mormaison, de Legé, de Touvois, les églises des Moutiers » (7). Nous retrouvons sur ces listes les domaines concédés à Philibert, lors de la fondation de l'abbaye de Noirmoutier par l'évêque de Poitiers Ansoald, sur ses biens personnels et sur ceux de l'évêché de Poitiers. D'après la charte de Cunault, Ansoald avait donné à Philibert, outre l'Ile d'Her (Noirmoutier), cinq villas, *Ampennum* (Beauvoir), *Déas*, (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu), *Tasiagum* (Taizé, dans le canton de Thouars), *Pusiagum* (plusieurs identifications proposées) et *Avenarias* (Venières, en Saône-et-Loire). Ce sont les deux premières villas qui nous intéressent ici. Si l'Ile de Noirmoutier était alors une solitude propre à l'installation d'un monastère, *Ampennum*, villa d'origine gallo-romaine, devait être un magnifique domaine si l'on en juge d'après la description qui en est faite dans la charte : « La villa d'*Ampennum* située au bord de la mer, avec ses maisons, ses bâtiments, ses vignes, ses champs, ses habitants, ses serfs des deux sexes, ses salines et toutes les réserves qu'elle possède, qu'elle détient ou qui en dépendent » (8). *Ampennum* a conservé son appellation gallo-romaine dans le privilège de 1059, mais elle est désignée par son nom moderne, plus pittoresque, *Bellum videre*, Beauvoir, dans les bulles pontificales à partir de 1119, nom qui évoque son admirable situation face à l'île de Noirmoutier et à l'Océan. Quant à la villa de *Déas*, il est précisé dans la charte que ce domaine avait été donné il y avait déjà longtemps au diocèse de Poitiers par le diacre Magnobod : « la villa qu'on appelle *Déas*, située sur la Boulogne, qu'un personnage vénérable par sa conduite, le diacre Magnobod, a donnée à ce diocèse de Poitiers avec tous les biens et bénéfices qu'elle possédait et qui

(7) « In Namnetensi, monasterium Sancti Philiberti, ecclesiam Sancti Vitalis de Raas, ecclesiam de Machicol, Sancti Martini de Paciaco, Sancti Liminii, ecclesiam de Lemozineria, Sancti Columbani, ecclesias de Corcoriaco, ecclesias de Mores Mansiones, de Legiaco, de Tolvei, ecclesias de Monasteriis, In Pictavensi, Herum insulam, Ecclesias de Bello videre cum cimiterio ». CHIFFLET, op. cit. p. 401 — JUÉNIN op. cit. p. 145-146 (texte de la bulle de Calixte II du 10 mai 1119).

(8) « Villam Ampenno sitam in litore maris, cum domibus, edificiis, vineis, agris, acolanis, mancipiis utriusque sexus, cum salinis vel omni compendium in se habente et in se continente vel aspiciente ». Léon MAITRE, op. cit.

lui revenaient, intégralement et ensemble, dans l'état où ce personnage l'avait possédée et avec les autres biens qui lui furent rapportés par la suite» (9). Certaines dépendances de *Déas* sont expressément désignées dans le privilège de 1059: Corcoué, Saint-Lumine et la Limouzinière, d'autres n'y sont pas mentionnées, mais sont évoquées comme «d'autres lieux» qui ont fait l'objet de dons au monastère de *Déas*. Parmi ces «autres lieux» figuraient vraisemblablement les paroisses voisines citées dans les bulles, Saint-Colomban, Saint-Martin de Passay, Legé, Touvois et peut-être Mormaison.

Si *Ampennum* et *Déas* étaient déjà des domaines prospères et des centres d'évangélisation lorsque ces villas furent concédées à Philibert, les autres dépendances de Tournus citées dans le diplôme de 1059 et dans les bulles des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont des origines diverses. Saint-Martin de Passay désigne manifestement un lieu évangélisé par Saint-Martin de Vertou au VI<sup>e</sup> siècle et pris en charge par les moines philibertins au siècle suivant. Saint-Colomban atteste la dévotion de Philibert pour le célèbre moine irlandais puisqu'il s'inspira de la règle de Saint-Colomban pour ses fondations de Jumièges et de Noirmoutier et qu'il adopta probablement à l'origine la robe blanche de Saint-Colomban au monastère de Noirmoutier. Touvois était une étape du chemin de Compostelle pour les pèlerins qui débarquaient en baie de Bourgneuf et se dirigeaient vers le sud, comme l'atteste le fait que son église est dédiée à Saint-Jacques-le-Majeur, et comme l'indiquerait l'étymologie, *Tolveia*, de *Tollere viam*, lieu où l'on change de route, mais cette étymologie n'est pas sûre. Le domaine de Scobrit, Saint-Viaud, où s'était établi l'ermite Vital au VIII<sup>e</sup> siècle, fut rattaché par la suite aux possessions philibertines. Situé alors au diocèse de Poitiers, il fut donné par Louis le Débonnaire aux moines de *Déas* en 839. C'était un domaine important si l'on en juge par le texte de l'acte de donation qui a été conservé: «Louis empereur donne au monastère de *Déas* et à Hibold son abbé la villa de Scobrit située dans le *pagus* poitevin au *vicaria* de Retz avec l'église Saint-Vital, les serfs des deux sexes et de tout âge..., les maisons et autres bâtiments, les terres cultivées et en friche, les vignes, les prés, les pâturages, les bois, les salines, les moulins, les accès et les défenses, tout ce qui dépend de la villa susdite et qui relève de notre droit et de notre légitime propriété» (10). L'église de Machecoul dont il

(9) «Simili ratione alia villa que vocatur Deas posita super amnem Vedoniam, quem vir venerabilis Magnobodus diaconus, partibus istius Pictavensis dedit cum omnibus rebus vel beneficiis in se habentibus et ad se aspicientibus, cum omni integritate vel soliditate, sicut ab ipso viro fuit possessa et postea inibi aliqua fuerunt addita». Léon MAITRE, op. cit.

(10) «Ludovicus imperator dat monasterio Deas et Hibobodus abbati villam Scobrit pagi Pictavensi et vicariae racinsis cum ecclesia S. Vitalis... quamdam villa juris nostri



est question dans les bulles accordées à l'abbaye de Tournus est l'église Saint-Blaise. Par contre les deux églises construites à la Chaume par les moines philibertins en l'honneur de Sainte-Marie et de Saint-Jean avaient été données avec le terrain et un cimetière aux moines de Saint-Sauveur de Redon par le seigneur de Retz, Harcouet de Sainte-Croix, en 1055. Les moines de Tournus élevèrent une protestation contre l'abbé de Saint-Sauveur, Justin, devant le légat du Pape au Concile de Poitiers, en 1106, mais sans résultat. Le lieu appelé Corcoué désigne la paroisse Saint-Jean-de-Corcoué qui se trouvait au diocèse de Nantes, comme il est mentionné sur les bulles. Cette paroisse située sur la rive gauche de la Logne était un ancien lieu de culte, peut-être même antérieur à l'arrivée de Philibert, puisque l'on a découvert un cimetière mérovingien avec des sarcophages en calcaire sur le coteau entre La Logne et l'église dédiée à sainte Radegonde. La nomination du desservant de Saint-Jean-de-Corcoué fut confirmée aux moines de Tournus par l'évêque de Nantes Bernard en 1164 (11). L'autre paroisse de Corcoué, Saint-Étienne, est aussi d'origine ancienne et se trouva aussi sous la mouvance philibertine. Les moines de Tournus la revendiquaient peut-être aussi comme le ferait penser le pluriel utilisé dans la bulle de 1119: «*ecclesias de Corcoiaco*», les églises de Corcoué. Mais cette paroisse dépendit par la suite du monastère poitevin de Nieul-sur-l'Autize. Les Moutiers étaient aussi un prieuré philibertin, presque un monastère, installé près d'un ancien lieu de culte qui existait à Prigny au IV<sup>e</sup> siècle du temps de l'évêque de Poitiers Hilaire. Mais au XI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Nantes Quiriac (1152-1179), dont dépendait alors cette paroisse et tout le pays de Retz, avait vendu l'église Saint-Pierre-des-Moutiers aux moines de Saint-Sauveur de Redon qui cherchaient à s'établir au sud de la Loire en baie de Bourgneuf pour y disposer des salines. Le monastère de Luçon, dont les origines philibertines sont connues, aura par la suite des droits sur la chapelle de Prigny, tandis que l'église Saint-Pierre passera sous la dépendance des religieuses du Ronceray d'Angers. Mormaison est aussi une ancienne possession philibertine qui, lorsque les liens avec Tournus se seront relâchés, continuera à dépendre de prieurés philibertins, soit Saint-Philbert de Pontcharrault, soit Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Mais contrairement à ce qui est indiqué sur les bulles accordées à Tournus au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles,

nomine Scobrit, quae est in pago pictavo, in vicaria racinse, cum omnibus mancipiis utriusque sexus vel aetatis. Memoratam itaque villam, cum ecclesia Sancti Vitalis, domibus, caeterisque aedificiis, terris cultis et incultis, vineis, pratis, pascuis, silvis, salinis, molendinis, exitibus et regressibus, quantumque ad praedictam villam pertinet, et nostri juris atque possessionis jure proprietatis est» CHIFFLET op. cit. p. 194 — JUVENIN op. cit. p. 181.

(11) GRÉGOIRE, *État du Diocèse de Nantes en 1790*, Nantes, 1882, p. 74.

Mormaison ne dépendait déjà plus du diocèse de Nantes, mais devait être retournée au diocèse de Poitiers, comme le confirme le Grand-Gauthier qui mentionne Mormaison parmi les paroisses appartenant au diocèse de Poitiers à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et qui indique que son patron est le prieur de Saint-Philbert, sans autre précision. Le cas de Legé est encore plus complexe. Bien que figurant sur les bulles de Tournus des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles parmi les paroisses du diocèse de Nantes, on peut tenir pour certain que Legé était déjà retournée à cette époque au diocèse de Poitiers, comme Mormaison, et qu'elle ne dépendait plus de Tournus, mais de Déols. Le Grand-Gauthier est très clair à ce sujet. D'après ce document, Legé était à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle une paroisse du diocèse de Poitiers, rattachée au doyenné de Montaigu qui dépendait de l'archidiaconé de Thouars, et avait pour patron l'abbé de Déols. Cette situation est confirmée par les bulles de Déols, auxquelles dans ce cas il faut accorder plus de crédit qu'aux bulles de Tournus, nous le verrons plus loin. Cependant il ne fait pas de doute que la paroisse de Legé était une ancienne possession philibertine. Il s'agit d'un ancien domaine gallo-romain, *Legiacum*, (de *Laeviacum*, le domaine de *Laevius*), qui faisait peut-être partie des biens que le diacre Magnobod avait donnés au diocèse de Poitiers avec la villa de *Déas*. Il est à peu près certain qu'il existait en cet endroit un lieu de culte mérovingien, comme à *Déas*. Dans l'église abbatiale de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'on peut voir les anciens arcs de communication du transept avec des colonnes de marbre et des chapiteaux que l'on date du VII<sup>e</sup> siècle. Or lorsque l'on a reconstruit l'église de Legé, en démolissant une arcade de l'ancienne église du XIV<sup>e</sup> siècle, l'on a découvert «des morceaux de colonnes de marbre, des chapiteaux et des statues» qui font penser aux vestiges de l'ancienne église de *Déas*. Ces précieux restes décrits dans le bulletin paroissial de Legé n'ont pas pu être retrouvés. Le curé bâtisseur craignait, c'est un témoin qui nous l'a rapporté, que les «Beaux-Arts» ne viennent l'obliger à interrompre ses travaux... Il semblerait donc qu'une église, modeste sans doute, a été édifiée à Legé par Philibert ou par ses successeurs immédiats, ce qui justifierait les prétentions des moines de Tournus sur cette paroisse qu'ils ont effectivement possédée sans doute jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle.

D'après les chartes de Tournus des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'on constate que les Philibertins avaient déjà perdu une grande partie de leurs anciennes possessions aux pays de Retz et d'Herbauge. Certaines paroisses étaient passées sous la dépendance de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, non seulement les églises de Saint-Pierre-des-Moutiers et de Sainte-Marie et Saint-Jean-de-la-Chaume, dont nous avons déjà parlé, mais aussi les églises de Frossay, de Chauvé et d'Arthon données par le prêtre Urvoy à cette abbaye vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. En effet, les moines de Saint-Sauveur de Redon qui contrôlaient la production du sel dans la région du Guérande cherchaient aussi à s'implanter au sud de la Loire dans

le pays de Retz et en baie de Bourgneuf où ils commerçaient déjà par voie maritime et où ils voulaient s'assurer la possession des salines. D'autres abbayes ont aussi cherché à s'implanter à la même époque dans cette région autrefois dominée par les Philibertins : Marmoutier, Saint-Serge et Saint-Aubin d'Angers, notamment. En tout cas, en consultant les pouillés des diocèses de Nantes, de Poitiers et de Luçon, l'on constate le recul de l'abbaye de Tournus qui, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne possédait plus au diocèse de Nantes que les paroisses de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, de Saint-Viaud, de Saint-Blaise de Machecoul et de Saint-Martin de Passay. Encore ces paroisses n'avaient-elles conservé qu'un lien très lâche avec le chapitre de Tournus qui avait succédé à l'ancienne abbaye. Dans l'*État du Diocèse de Nantes en 1790* dressé par l'abbé Grégoire, on ne trouve plus aucune paroisse dépendant de Tournus. Il est seulement noté à propos de Saint-Viaud : « l'abbé de Tournus y prétend ». Par contre les paroisses du diocèse de Poitiers situées au pays de Retz ou au sud du pays d'Herbauge ont gardé trace de leur origine philibertine. Noirmoutier est resté un prieuré philibertin, mais depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle il ne relève plus que son prieur. Beauvoir dépend encore de Tournus au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mormaison dépend depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle du prieuré de Saint-Philbert, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de Saint-Philbert-de-Pont-Charrault ou de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. Plusieurs raisons expliquent ce déclin progressif de l'influence de l'abbaye de Tournus dans la région même où se situent ses origines : d'abord sans doute l'éloignement et par suite la difficulté de gérer les intérêts spirituels et temporels de ces lointaines dépendances ensuite le désir des évêques de Nantes d'administrer plus directement les paroisses de leur diocèse, enfin la vitalité spirituelle et économique, et aussi les convoitises, d'autres abbayes mieux situées.

Si les dépendances de Tournus dans les diocèses de Nantes et de Poitiers au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles apparaissent clairement comme les vestiges du rayonnement philibertin, les dépendances de Déols dans le diocèse de Nantes et dans la partie du diocèse de Poitiers située à la limite du diocèse de Nantes témoignent de la vitalité et même de l'expansion de cette grande abbaye pendant la même période. Mais les raisons de ces implantations ne sont pas toujours faciles à discerner du fait de la rareté des documents.

La liste des paroisses dépendant de Déols nous est fournie par sept bulles pontificales : les bulles de Pascal II (13 novembre 1114), de Calixte II (11 octobre 1119), d'Innocent II (22 mars 1138), de Lucius II (6 juin 1144), d'Anastase IV (7 mai 1154), de Célestin III (18 mai 1191) et de Grégoire IX (30 mai 1223) (12).

(12) Ces sept bulles sont citées dans la copie de Louis Penier de 1735 qui se trouve



Les paroisses du diocèse de Nantes citées dans ces bulles sont au nombre de cinq, «L'Ile avec l'église d'Indre, la chapelle du Château-Bégon, l'église de Bouaye, l'église de Montrelais, avec sa chapelle, l'église de Saint-Géréon d'Orléans» (13). Malgré quelques variantes orthographiques sur les documents que nous possédons, la liste est identique dans chacune des sept bulles. Parmi ces paroisses figurent deux monastères, Indre et Montrelais, qui avaient été abandonnés lors des invasions normandes et que les évêques de Nantes avaient cherché à accaparer, ainsi que d'autres, dès le X<sup>e</sup> siècle (14). Il semble toutefois que le premier établissement nantais confié aux moines de Déols fut le monastère des saints Donatien et Rogatien qui ne figure pas dans les bulles, parce qu'il leur avait déjà été retiré (15). Ce monastère avait une grande importance pour le diocèse de Nantes puisqu'il était chargé de veiller sur les reliques des premiers martyrs nantais, ceux que l'on a appelés les *Enfants Nantais*, qui vécurent à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les premiers gardiens du sanctuaire furent sans doute des religieux de Marmoutier. Par la suite, Charlemagne fonda à cet emplacement, en 787, une communauté monastique, filiale de l'abbaye Saint-Médard-de-Soissons, dont l'existence fut confirmée en 824 par le pape Eugène II qui lui donna le titre d'abbaye. Ce monastère devenu florissant fut ravagé par les invasions normandes et ses religieux allèrent se réfugier à Soissons. C'est donc tout naturellement que les évêques de Nantes firent appel aux moines de la nouvelle abbaye de Déols, établie à l'emplacement d'un ancien monastère dépendant de Saint-Médard-de-Soissons, pour relever le monastère des saints Donatien et Rogatien et garder les reliques des Martyrs nantais. Il est déjà question de ce monastère

---

au château de Fougères (Indre) et dont un microfilm est déposé aux Archives de l'Indre. Eugène HUBERT, *Recueil général des chartes intéressant le département de l'Indre*, 1899 cite les trois premières.

L'original de certaines de ces bulles se trouve aux Archives Nationales : Pascal II : L 223, Calixte II : L 224, Lucius II : L 227 et Grégoire IX : L 243.

La minute de la bulle de Grégoire IX se trouve aux Archives Vaticanes : Reg. Vat. 17<sup>o</sup> 38 et 39.

(13) «In Namnetensi insula cum ecclesia de Andra, capellam de Castro Begonis, ecclesiam de Boia, ecclesiam de Musterlensi cum capella sua, ecclesiam sancti Geronis aurelianensis». (bulle de Lucius II).

(14) J.-P. BRUNTERC'H, *Le diocèse de Nantes entre 936 et 1049*, in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tome LXI — 1984, p. 43. Cet article analyse le diplôme de Louis VI de 1123 qui énumère les biens de l'église de Nantes, d'après les préceptes de Charles le Chauve, de Louis IV et de Lothaire.

(15) J.-B. RUSSON, op. cit. p. 32-33 et *La Date de la Translation des Reliques des SS. Donatien et Rogatien à la Cathédrale de Nantes* in Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Inférieure, t. 70, 1930, p. 96 — Charte d'Hervitius (1004), Arch. Nat. K 18, n<sup>o</sup> 27.

comme dépendance de Déols sur deux bulles, dont l'authenticité n'est toutefois pas assurée, l'une de Léon VIII (963-965), l'autre de Sylvestre II, le célèbre Gerbert, (999-1003) (16). Un acte de l'an 1004 donne la teneur de l'accord passé entre l'évêque de Nantes Hervé, appelé aussi Eroïc ou Hervi (*Hervitius*), et Ermenon, abbé de Déols. Le monastère reçoit une riche dotation de la part de l'évêque et du comte de Nantes, Judicaël, mais l'abbé exige que les moines restent sous la dépendance de Déols. Mais c'était compter sans les chanoines du chapitre de la cathédrale qui contestèrent l'accord, s'emparèrent des reliques et obtinrent que le sanctuaire des saints Donatien et Rogatien leur fût confié. L'affaire fut évoquée à Rome, au concile du Latran en 1067, puis au cours d'un concile, à Bordeaux, en 1092, où un accord intervint entre l'évêque de Nantes, Benoît de Cornouailles, et l'abbé de Déols, Audebert. Les moines de Déols renonçaient au monastère des saints Donatien et Rogatien, mais se voyaient confirmer les quatre paroisses qu'ils possédaient déjà dans le diocèse de Nantes, Indre, Montrelais, Mauves et Saint-Géréon, et en obtenaient une cinquième à titre de dédommagement. Cet accord est antérieur à la première bulle qui nous indique les possessions de Déols au diocèse de Nantes à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Il est donc permis de penser que les établissements cités furent acquis après l'installation des moines de Déols au monastère des saints Donatien et Rogatien. Mais il n'est pas possible de savoir quelle fut la dernière acquisition, peut-être Château-Bégon ou Bouaye, proches d'Indre, qui pouvaient avoir été rattachées à ce monastère. Les raisons spirituelles de l'implantation des moines de Déols au diocèse de Nantes apparaissent clairement. C'est la nécessité de faire appel, pour restaurer les monastères ruinés par les invasions normandes, à une grande abbaye fervente et en pleine expansion qui bénéficiait de surcroît du prestige que lui donnaient ses liens anciens avec Saint-Médard-de-Soissons et sa fondation par les premiers abbés de Cluny. Il s'y ajoutait vraisemblablement des motifs économiques. Les implantations de Déols au diocèse de Nantes se situent en effet toutes sur le cours de la Loire ou à proximité, et certaines à l'emplacement d'anciens postes militaires, comme Montrelais et Saint-Géréon, et comme Mauves qui n'est pas mentionnée sur les bulles mais qui est citée dans l'accord de 1092 et qui figura par la suite parmi les dépendances nantaises de Déols. Elles pouvaient constituer des étapes sur une voie commerciale d'un intérêt capital pour la grande abbaye et pour ses nombreuses dépendances. On relève dans l'accord de 1004 la concession faite aux moines de Déols d'un navire pouvant naviguer sur la Loire sans tonlieu.

Contrairement à ce que nous observons pour le diocèse de Nantes, les dépendances de l'abbaye de Déols au diocèse de Poitiers aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup>

(16) Copie de Louis Penier déjà citée.

siècles sont plus difficiles à expliquer. Sur les sept bulles déjà citées, nous trouvons le nom d'une dizaine de paroisses appartenant au diocèse de Poitiers. Certaines sont très dispersées et sont situées dans les départements actuels de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente. Les cinq autres sont remarquablement groupées au sud du pays d'Herbauge, dans la région des Marches de Bretagne et de Poitou. Sur les cinq premières bulles, datées de 1114 à 1154, seules trois paroisses sont citées, toujours dans le même ordre: «les églises de Rocheservière, l'église de la Grolle, l'église de Legé». (17) Les deux dernières bulles de 1191 et de 1223 y ajoutent deux paroisses dont le groupement avec les trois premières est souligné par une suite de compléments: «les églises de Rocheservière, de la Grolle, de Legé, de Vieillevigne, de *Garneria*» (18). Nous conservons le nom latin de la dernière paroisse dont l'identification est difficile. Rocheservière était une place forte du Poitou, avec un château-fort, et possédait deux églises, Notre-Dame et Saint-Sauveur, qui dépendaient toutes deux de Déols. La Grolle, paroisse supprimée à la Révolution et rattachée à Rocheservière, se trouve entre Rocheservière et Vieillevigne. Vieillevigne était située dans les Marches avantagères à la Bretagne et fut de ce fait rattachée à la Bretagne et au diocèse de Nantes, sans doute vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou au début du XV<sup>e</sup> siècle. Le cas de Legé pose un certain nombre de questions. Nous avons vu que la paroisse de Legé figurait sur les bulles accordées à l'abbaye de Tournus aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et que son origine philibertine n'était pas douteuse. Elle était alors mentionnée parmi les paroisses du diocèse de Nantes. Il est également incontestable que cette paroisse a appartenu par la suite à l'abbaye de Déols, comme l'indique le Grand-Gauthier pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et comme le précisent les pouillés du diocèse de Luçon des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: on voit en effet que Legé a suivi le destin de Déols puisqu'après la sécularisation de l'abbaye cette paroisse passe sous le patronage des ducs de Châteauroux puis du roi. Mais comment se fait-il que la paroisse de Legé ait pu figurer pendant tout le XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle à la fois sur les bulles de Tournus, comme faisant partie du diocèse de Nantes, et sur les bulles de Déols, comme faisant partie du diocèse de Poitiers? Puisqu'il y a eu changement de situation, ce sont les bulles de Déols qu'il faut suivre et en conclure que dès 1114 Legé dépendait de Déols et était redevenue une paroisse Poitevine. Les bulles étaient rédigées à la demande des abbayes et d'après les listes qu'elles fournissaient. Les bulles étaient aussi parfois recopiées les unes sur les autres. Il est probable que les moines

(17) «In Pictavensi... ecclesias de Rochacerveria, de Graula, ecclesiam de Letge...» (bulle de Lucius II).

(18) «Ecclesias de Rocacerveria, de Graula, de Letge, de Veterivina, de Garneria.» (bulle de Grégoire IX).



de Tournus ont cherché à se faire confirmer leurs anciennes possessions et à conserver Legé en même temps que les paroisses voisines de Touvois, de Corcoué et de Déas, alors que les moines de Déols étaient déjà installés à Legé. On ne trouve pas de trace de contestation entre les deux abbayes à propos de la possession de Legé. Par ailleurs la chancellerie romaine n'avait aucun moyen de déceler l'erreur d'attribution de cette lointaine paroisse, d'autant plus que le nom de la paroisse de Legé est orthographié différemment sur les deux séries de bulles. Sur les bulles de Tournus, Legé est désigné par son ancien nom de domaine gallo-romain, «*ecclesia de Legiaco*», utilisé par les Philibertins, tandis que sur les bulles de Déols elle figure avec son nom roman inséré tel quel dans une série de toponymes latins «*ecclesiam de Letge*», ce qui dénote une implantation plus récente. Le nom de la paroisse désignée par le mot *Garneria* pose un difficile problème d'identification. Nous proposons deux hypothèses: La Garnache ou un des nombreux lieux-dits Garnerie en pays d'Herbauge. Les seigneurs de la Garnache étaient alors puissants et leur autorité s'étendait au cours des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sur les îles d'Yeu et de Noirmoutier et sur le Marais, c'est-à-dire sur un territoire qui avait été sous la mouvance philibertine. Ils avaient construit sur les Îles et sur la côte, à Beauvoir et à La Garnache, des forteresses destinées à protéger les territoires qu'ils contrôlaient contre les incursions des pirates normands ou sarrasins. Ils avaient en leur pouvoir la production et le transport du sel en baie de Bourgneuf. Or le sel, qualifié parfois d'*Or blanc*, était alors une denrée précieuse, indispensable pour la conservation des vivres que les monastères devaient entreposer pour l'alimentation de leurs communautés et des populations dont ils avaient la charge. On comprend que les moines de Déols aient cherché à se mettre en rapport avec les seigneurs de La Garnache. Mais cette hypothèse se heurte à deux difficultés. Dans les nombreuses chartes de l'époque où sont mentionnés les seigneurs de La Garnache, l'on ne trouve jamais le terme *Garneria*, mais *Gasnachia* (1095), *Gasnapia* (1090 et 1173), *Gasnaphia* (1120) (19). Par ailleurs la paroisse de La Garnache a toujours dépendu de l'abbaye de Saint-Liguair, près de Niort, et le nom de l'abbaye de Déols n'apparaît dans aucun document relatif à La Garnache. Les moines de Déols auraient-ils obtenu à La Garnache une simple chapelle ou un simple prieuré? L'autre hypothèse consiste à choisir parmi les lieux-dits Garnerie, par exemple celui qui est situé à Corcoué, tout près de l'agglomération, et qui représente un domaine assez ancien. Or Corcoué se trouve à peu de distance de Legé et de Rocheservière, possessions certaines de Déols. Quelle que soit l'hypothèse retenue, et même en ne tenant pas compte de cette énigmatique *Garneria*, on remarque que les quatre paroisses poitevines identifiées comme appartenant à Déols dans cette

(19) E. CHARBONNEAU, *La Garnache, capitale du Marais et des Îles*, Luçon, 1980.

région des Marches se trouvent groupées en ligne et semblent jalonner un itinéraire, un village situé entre Legé et Rocheservière s'appelle d'ailleurs La Chaussée. Nous savons aussi que le commerce du sel de la baie de Bourgneuf se faisait soit par voie maritime et il était alors en grande partie sous le contrôle des moines de Saint-Sauveur de Redon, soit par voie de terre vers les villes et les abbayes de l'intérieur. Les paroisses de Legé, Rocheservière, La Grolle et Vieillevigne auraient pu constituer pour les moines de Déols des étapes de la première importance à l'origine d'une route du sel destinée à acheminer la précieuse denrée vers le diocèse de Bourges où se trouvaient la plupart de leurs dépendances (20). L'hypothèse d'un établissement à La Garnache (*Garneria*), près des seigneurs qui avaient sous leur autorité les sites de production du sel, s'en trouverait alors renforcée. Si les raisons économiques de l'implantation de Déols dans cette partie du diocèse de Poitiers peuvent ainsi être discernées, il n'est pas possible, en l'absence de documents de savoir pourquoi et dans quelles circonstances les évêques ont fait appel aux moines de Déols pour assurer le service spirituel de ces paroisses. On peut d'ailleurs se demander si ce sont les évêques de Poitiers qui ont concédé ces paroisses à l'abbaye de Déols ou si ce sont les évêques de Nantes, à une époque où le Poitou n'avait pas encore récupéré le sud du pays d'Herbauge, vers le X<sup>e</sup> ou le XI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à une époque où nous avons vu les évêques de Nantes en relations suivies avec Déols à propos du monastère nantais des saints Donatien et Rogatien (21).

Nous avons assisté au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles au déclin progressif de l'influence de l'abbaye de Tournus, héritière de la tradition philibertine, dans le pays de Retz et le pays d'Herbauge où le mouvement philibertin avait pris naissance et nous avons vu s'implanter à la même époque la nouvelle abbaye de Déols à la fois dans le diocèse de Nantes, à Nantes et sur le cours de la Loire, et dans une région longtemps disputée entre la Bretagne et le Poitou où s'était aussi fait sentir l'influence philibertine. Les paroisses se situent alors dans une double structure, la structure diocésaine et la structure monastique. La structure diocésaine s'organise ou se réorganise à la fois sur le plan temporel et sur le plan spirituel. Les évêques de Nantes essaient de récupérer les paroisses abandonnées par les moines lors des invasions normandes. L'évêque de Poitiers Gauthier de Bruges fait établir un inventaire rigoureux des paroisses de son diocèse. Les évêques donnent l'investiture aux desservants des paroisses. De leur

(20) R. FAVREAU, *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Age, une capitale régionale*, in Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, années 1977-1978, 2 vol. Carte de la vie économique du Poitou à la fin du XIV<sup>e</sup> et au début du XV<sup>e</sup> siècle, tome 2 p. 619.

(21) Hypothèse suggérée par l'abbé BOURDEAUT dans ses notes utilisées par GUICHET, *A la découverte du passé de Vieillevigne*.

côté les abbayes qui avaient été à l'origine de nombreuses paroisses retrouvent après les invasions normandes un rôle important dans la réorganisation des paroisses dont ils nomment les desservants et dont ils assurent la vie matérielle.

Si la situation juridique des paroisses du pays de Retz et du pays d'Herbage qui ont dépendu des abbayes de Tournus et de Déols nous est à peu près connue grâce aux documents qui nous ont été conservés, nous ignorons quelle fut la vie réelle de ces paroisses sous le patronage des deux grandes abbayes. Comment les moines organisaient-ils la visite de leurs lointaines dépendances, comment en percevaient-ils les revenus et comment participaient-ils à leurs besoins matériels, quel rôle exact ont-ils joué dans leur développement économique, quelle part ont-ils eue dans la construction et l'entretien des églises et des chapelles, comment choisissaient-ils et formaient-ils les desservants, quelle fut leur influence sur la vie liturgique? Questions importantes pour tous les historiens, questions que se posent avec plus d'insistance ceux qui cherchent à reconstituer le passé des paroisses où vécurent leurs ancêtres, questions qui risquent de rester sans réponse, à moins de procéder par analogie en utilisant les renseignements souvent très fragmentaires que l'on a pu recueillir à propos de paroisses mieux connues.

Alain CHANTREAU

Comment expliquer qu'à la différence de plusieurs autres monastères cisterciens bretons fondés à la même époque (Saint-Maurice, Bosquen, Langonnet), cette abbaye n'ait conservé aucun vestige de ses anciens bâtiments médiévaux? Comment ne pas s'étonner que sa reconstruction si tardive — elle remonte seulement à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle — ait été finalement aussi coûteuse qu'inutile? Dans sa récente thèse sur les

(1) *Anciens Établissements de Bretagne*, tome V. Lire aussi: Comte de Keranffoch, *Voyage dans les Montagnes Noires et les Monts d'Azée (Retz de Bretagne et Vendée)*, t. I, 1857, p. 304.

(2) *Antiquités de Bretagne*, pp. 324-326.